

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**  
**DE LA PROVENCE VERTE**

**Séance du 15 décembre 2023**

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 47

**Délibération n° CC-2023-199**

Objet de la délibération : **COMMUNE DE SAINT MAXIMIN - FONDS DE CONCOURS POUR LA CRÉATION D'UN POSTE DE RELEVAGE ET D'UN RÉSEAU DE REFOULEMENT POUR LE COMPLEXE SPORTIF CLOS DE ROQUES.**

L'an deux mil vingt-trois, le quinze décembre, à 08h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Salle Polyvalente (près de la piscine), sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 8 décembre 2023.

**Présents** : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, DECANIS Alain, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal, BERTIN-PATOUX Lydie, BETRANCOURT Claude, CANO-MAIREVILLE Nathalie, FIRMIN Myriam, GIUSTI Annie, LANGE-RINAUDO Corinne, LAYOLO Cécile, MONDANI Denis, PELISSIER Magali, PONCHON Marie-Laure, VALLOT Philippe, BARTHELEMY Olivier, BELAIDI Mouloud.

**Absents ayant donné procuration :**

GROS Michel donne procuration à PERO Franck, GOMART-JACQUET Blandine donne procuration à SIMONETTI Pascal, GUIOL André donne procuration à AUDIBERT Eric, MAZZOCCHI Lionel donne procuration à FABRE Gérard, NEDJAR Laurent donne procuration à DELZERS Catherine, SALOMON Nathalie donne procuration à VALLOT Philippe.

**Absents** : FREYNET Jacques, KHADIR Paul, KIEFFER Bertrand, LANFRANCHI-DORGAL Christine, LE METER Sophie.

**Secrétaire de Séance** : Carine PAILLARD

Monsieur Didier BREMOND expose :

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5216-5 VI ;

**VU** l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var en date du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

**VU** l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

**VU** la délibération n° CC-2022-055 du Conseil communautaire du 02 décembre 2022 portant modification du règlement d'attribution des fonds de concours communautaires au profit des Communes-membres et fixant leurs modalités d'attribution et de versement ;

**VU** la délibération n°161/2023 en date du 21 juin 2023 de la commune de Saint-Maximin sollicitant un fonds de concours « Travaux d'aménagement dans les équipements publics » pour l'installation d'un poste de relevage et d'une canalisation de refoulement pour le complexe sportif Clos de Roques ;

**CONSIDERANT** que cette demande répond aux critères d'attribution du fonds de concours de la catégorie « Travaux d'aménagement dans les équipements publics » et que le dossier est complet ;

**CONSIDERANT** que dans le cadre de la construction du complexe sportif, il s'avère nécessaire d'installer un poste de relevage et d'une canalisation de refoulement pour le raccordement au réseau d'égout de la commune ;

**CONSIDERANT** que ces travaux concernent la réalisation d'installations d'eaux usées privées de la commune. Le branchement est prévu rue de la Glacière et tous les travaux amont pour le raccordement des eaux usées du complexe sportif sur ce point de branchement sont à faire par la commune dans le cadre de son projet et sur les parcelles du projet ;

**CONSIDERANT** que le fonds de concours ne peut avoir pour effet de porter les aides publiques directes à plus de 80% du montant prévisionnel de la dépense subventionnable engagée ;

**CONSIDERANT** que le montant du fonds de concours ne peut, en aucun cas, être supérieur au montant de la participation communale ;

**CONSIDERANT** le plan de financement prévisionnel correspondant ci-après ;

<b>DEPENSES H.T.</b>		<b>RECETTES</b>		
Travaux	381 944 €	Département	100 000 €	26,18%
		CA Provence Verte	140 972 €	36,91%
		Autofinancement	140 972 €	36,91%
TOTAL	381 944 €	TOTAL	381 944 €	100 %

## **Il est demandé au Conseil Communautaire :**

- **D'ATTRIBUER** un fonds de concours « Travaux d'aménagement dans les équipements publics » à la Commune de Saint Maximin d'un montant de 140 972€ pour l'installation d'un poste de relevage et d'une canalisation de refoulement pour le complexe sportif Clos de Roques, établi pour un montant HT de dépenses subventionnables de 381 944€, soit un taux d'intervention de 36,91%.
- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention d'attribution du fonds de concours fixant notamment, les engagements de la commune en matière de communication.
- **DE DIRE** que la durée de validité d'attribution de ce fonds de concours est de 2 ans à compter de sa notification. Au-delà de ce délai, il sera annulé.
- **DE DIRE** que l'opération doit être achevée dans un délai de 4 ans à compter de la notification d'attribution du fonds de concours.
- **DE DIRE** que la demande de versement du solde devra intervenir au plus tard 12 mois après la date de réception des travaux (le non-respect des délais de demande de versement du solde entraînera la caducité du fonds de concours).
- **DE DIRE** que la dépense correspondante est prévue au budget principal 2023 de la Communauté d'Agglomération.

### Vote

- **POUR** : Alain DECANIS, Jacques PAUL, Pascal SIMONETTI, Claude BETRANCOURT, Nathalie CANO-MAIREVILLE, Blandine GOMART-JACQUET, Magali PELISSIER

- **CONTRE** : Didier BREMOND, Gérard FABRE, Jean-Claude FELIX, Romain DEBRAY, Sébastien BOURLIN, Jean-Michel CONSTANS, Jérémy GIULIANO, Franck PERO, Jean-Pierre VERAN, Jean-Martin GUISIANO, Ollivier ARTUPHEL, Serge LOUDES, Jean-Luc BONNET, Gilbert BRINGANT, David CLERCX, Michel GROS, Laurent GUEIT, Olivier HOFFMANN, Carine PAILLARD, Claude PORZIO, Alain RAVANELLO, Nicole RULLAN, Patrice TONARELLI, Chantal LASSOUTANIE, Catherine DELZERS, Lydie BERTIN-PATOUX, Myriam FIRMIN, Annie GIUSTI, Corinne LANGE-RINAUDO, Cécile LAYOLO, Lionel MAZZOCCHI, Denis MONDANI, Laurent NEDJAR, Marie-Laure PONCHON, Nathalie SALOMON, Philippe VALLOT, Olivier BARTHELEMY, Mouloud BELAIDI

- **ABSTENTIONS** : Eric AUDIBERT, André GUIOL

*Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté rejette cette délibération par 7 voix pour, 38 voix contre, 2 abstentions.*

*Acte rendu exécutoire après télétransmission  
le  
et affichage le*

Le secrétaire de Séance

Fait et délibéré à Brignoles,  
le 15 décembre 2023

Le Président  
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND